



Travail sur un secteur non attribué sur mon C.T

Par **loupoulet**, le **12/02/2014** à **20:00**

Bonsoir,
Je travail depuis 4 semaines en tant que commercial pour une société national où je suis en charge de 11 départements (indiqués dans mon contrat de travail). Depuis que j'ai commencé on me demande de travailler sur un 12eme départements non indiqué dans mon contrat et aujourd'hui mon directeur veut me licencier pour manque de résultats ai-je des recours par rapport au fait d'avoir finalement travaillé dans un secteur ou je n'avais rien à fair. Merci d'avance de votre aide.

Par **moisse**, le **13/02/2014** à **08:36**

Bonjour,
Le manque de résultats commerciaux est un motif toujours délicat à mettre en œuvre.
Il faut que les objectifs soient connus, acceptés et surtout atteignables.
Pour ce faire on se réfère souvent à des situations précédentes au prédécesseur par exemple, ou encore à un secteur analogue.
On se réfère aussi aux résultats (ou tendances) observés sur les autres secteurs.
Si le reproche concerne, ou est aggravé par les performances concernant un secteur non contractuel, il y aura forcément matière à controverse.
Si par contre l'adjonction de ce département est sans incidence sur l'insuffisance alléguée, un recours sera considéré comme pétition de principe et aura peu de chances de prospérer.
Mais c'est toujours à l'employeur d'apporter les preuves et le doute bénéficie obligatoirement au salarié.